

Décision

Générale

colonial

Décision n° 383 Personnel indigène.

n° 383

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 mai 1943

Numéro JO
n° 10 du 15/05/1943

Date du numéro
15 mai 1943

TEXTE INTÉGRAL

MOHAMED ABDOU ALEM est engagé en qualité d'employé auxiliaire au Service des Travaux Publics au salaire mensuel de 1.250 frs en remplacement numérique de M. GABOURDES, mis provisoirement à la disposition du Chef du Bureau des Finances.